

Situation des Cervidés en 2022



Progression lente dans tout le département

La gestion des populations de cerfs est une préoccupation majeure des élus de la Fédération des Chasseurs. Cette espèce fait l'objet d'un suivi particulier depuis très longtemps.

La procédure s'adapte à l'extension de la zone de présence de l'espèce et à l'évolution des techniques et protocoles de suivi.

Objectif et méthode :

L'objectif est d'obtenir des éléments représentatifs des tendances d'évolution de l'espèce Cerf sur tout le département.

Nous utilisons pour cela la méthode de l'Indice Kilométrique (IK) nommé aussi l'Indice Nocturne d'Abondance (INA), qui traduit le nombre d'observations au prorata des kms parcourus.

5 itinéraires référents sont répartis dans la « zone à cerfs » du département.

Ces trajets sont réalisés de nuit à l'aide de véhicules équipés de projecteurs. Chaque circuit est parcouru 4 fois espacées d'une semaine, durant tout le mois d'août.

En complément de cette méthode, nous utilisons les observations de cervidés effectuées dans le cadre du suivi d'autres espèces. Ces informations nous aident à mesurer l'étendue de la colonisation.

L'utilité du recensement n'est plus à démontrer, il permet d'appréhender les fluctuations des populations et d'adapter le développement en cohérence avec l'équilibre environnemental, et le potentiel d'actions des chasseurs.

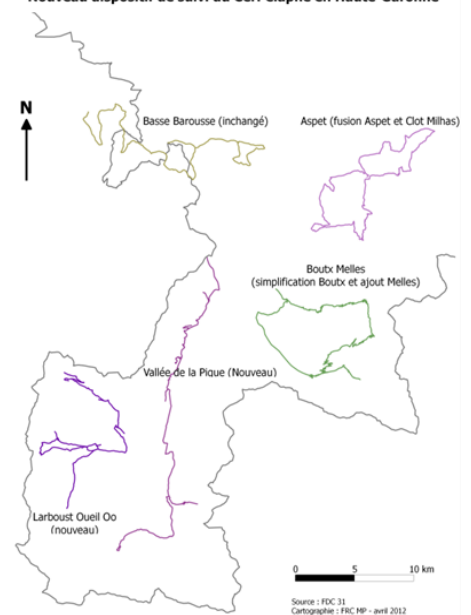
Évolution du Plan de chasse départemental :

Le plan de chasse en Haute-Garonne est établi en s'appuyant sur les résultats des comptages nocturnes, dont les détails sont présentés en pages suivantes.

Après plusieurs années de prélèvements entre 1200 et 1500 animaux, la population semblait stabilisée. Mais à partir de 2017, une nouvelle progression des populations explique l'augmentation des attributions.

Depuis 2018, la FDC31 a donné les moyens aux détenteurs de droit de

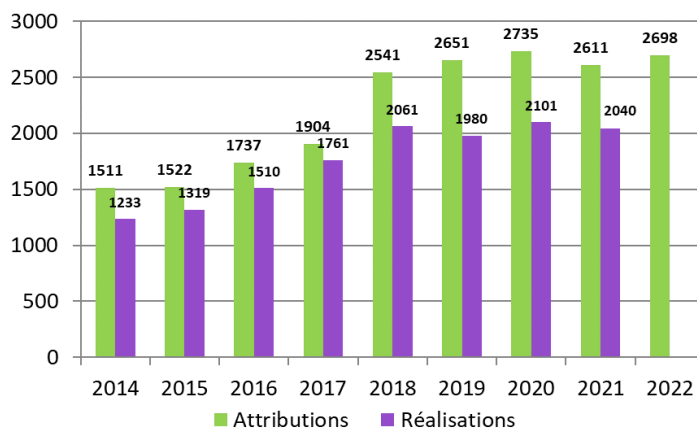
Nouveau dispositif de suivi du Cerf élaphe en Haute-Garonne



chasse de stopper cette progression en proposant un dispositif innovant de « bracelets subventionnés ». Très séduisant ce procédé a augmenté les attributions de 30% à 40%, d'où un plan de chasse départemental de 2700 animaux. Si les attributions ont significativement augmenté, les réalisations avec 19% de croissance ne sont pas corrélées à cette progression.

Cet écart qui semble important entre réalisations et attributions s'explique. Sur la zone historique de présence du cerf, les bracelets subventionnés ont été demandés mais les détenteurs éprouvent des difficultés à réaliser les prélèvements. Sur les zones où la présence est occasionnelle, le fait de donner des bracelets en préventif à un grand nombre de territoires, accentue l'écart entre la réalisation et l'attribution. Seulement 5% du plan de chasse a été réalisé sur ces zones là.

Evolution du plan de chasse Cerf





À la recherche d'un dispositif efficace pour enrayer la progression des cerfs

L'espèce Cerf connaît une progression significative dans notre département et la colonisation des territoires se poursuit au nord malgré l'application pendant 4 saisons du dispositif « bracelets subventionnés » décrit précédemment.

Les nouveaux secteurs colonisés accentuent les risques de collisions et de dégâts agricoles par la présence de cette espèce.

Afin de maîtriser ces aléas, le service suivi de la faune sauvage et plan de chasse a étudié un nouveau dispositif d'attribution censé atteindre l'objectif affiché.

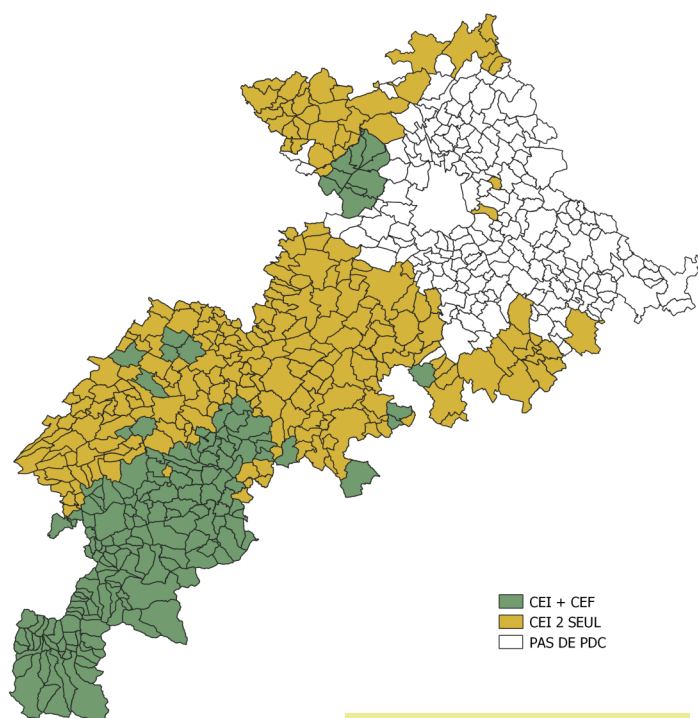
Suite au constat que la « gratuité » des bracelets n'a pas eu l'influence attendue, il est envisagé de travailler sur la répartition des catégories de sexe et âge des bracelets attribués et sur l'uniformisation des taux d'attribution.

Pour la saison 2022-23, la décision est prise d'attribuer un plan de chasse composé de 50% de biches et de 50% de bracelets indifférenciés.



© F. Arroyo

PLAN DE CHASSE CERF SAISON 2022-2023



■ CEI + CEF
■ CEI 2 SEUL
□ PAS DE PDC

Carte des attributaires de plan de chasse cervidés

Pour les territoires en voie de colonisation, ils bénéficient toujours de l'attribution de bracelets indifférenciés dont le paiement n'est demandé que si l'animal est prélevé.

Cette procédure permet la réalisation de prélèvements dans des secteurs où il n'aurait pas été demandé de plans de chasse.

Les faibles réalisations dans ces territoires en voie de colonisation, sont liées à plusieurs facteurs : la découverte de ce type de gibier dans ces territoires, l'organisation de la chasse qui en découle, ou encore la présence de l'espèce en densité faible qui circule sur de vastes territoires.



Les bracelets Cerf Elaphe Indifférenciés peuvent être utilisés pour le prélèvement de biche, cerf ou faon.

La répartition géographique des 2 modes d'attribution est matérialisée sur la carte ci-contre.

En vert-kaki les attributaires bénéficient d'une attribution composée de 50% de biches (CEF) et de 50% de d'indifférenciés (CEI). Ces bracelets permettent le prélèvement de cerf, biche ou faon.

Sur les territoires de couleur ocre, sont attribués des bracelets (CEI) et qui ne sont payés que s'ils sont utilisés.

En blanc, les territoires ne voient pas encore de cervidés !

0 10 20 km

FDC 31 OCTOBRE 2022



Les résultats par circuit

Les comptages nocturnes aident à définir les tendances par secteur et permettent de proposer les plans de chasse.

Pour la quatrième année consécutive, tous les circuits ont été parcourus pour mesurer l'efficacité du plan de chasse. Voici le détail annuel pour chacun d'eux.



© R. Mongeot

« L'intervalle de confiance est déterminé par l'exploitation statistique du résultat

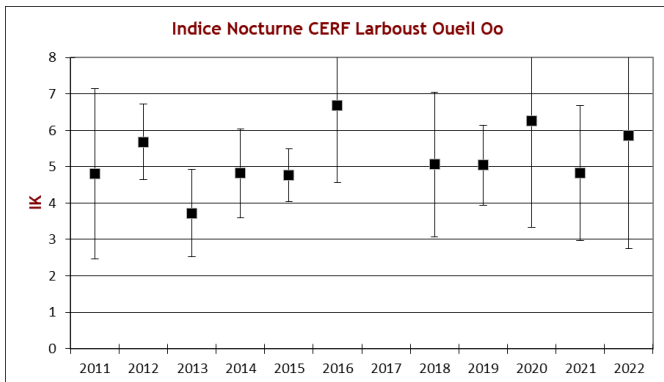
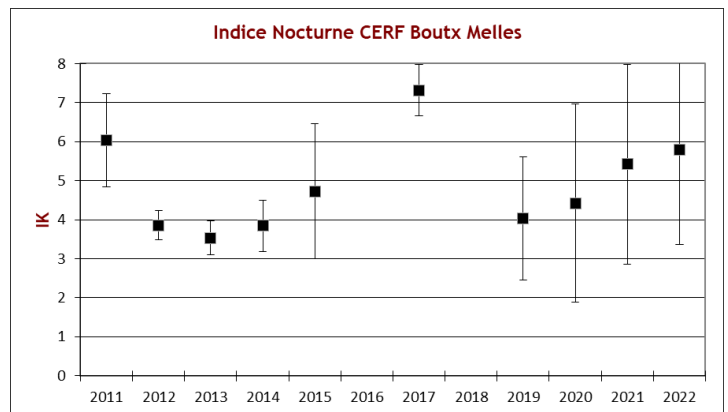
des quatre passages sur chaque circuit, il traduit l'amplitude des observations ».

Secteur Boutx/Melles :

Après le pic de 2017, la forte augmentation du plan de chasse suivi d'un bon taux de réalisation, ont enrayé la progression.

Les valeurs de l'IK se maintiennent en 2019 et 2020. Les résultats du comptage de 2021 puis de 2022 témoignent d'une reprise sensible sans que l'amplitude de l'intervalle de confiance ne permette de le valider.

La dernière valeur de l'IK avoisine 6 observations au km parcouru.



Larboust/Oueil/Oo:

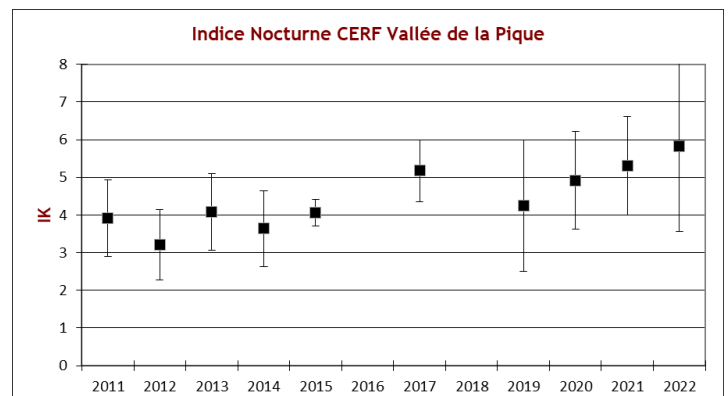
Sur ce circuit, la densité d'observation est également très haute avec une valeur moyenne de l'ordre de 5 à 6 sur les dernières années et un pic à près de 7 en 2016.

Cette année l'IK se maintient en haut de sa fourchette à 6 animaux observés par km.

En dessous, dans la **Vallée de la Pique**, après plusieurs années de stabilisation entre 3 et 4 cerfs au km, l'indice nocturne est monté à 5 en 2017.

Ensuite, après une diminution de l'IK à 4 enregistré en 2019, il ne cesse de progresser pour atteindre sa valeur maxi cette année à près de 6 observations au km.

Ce secteur ainsi que Larboust-Oueil, de par leur position géographique proche du département des Hautes-Pyrénées, nous amène à une gestion concertée avec l'appui de la FRC Occitanie.

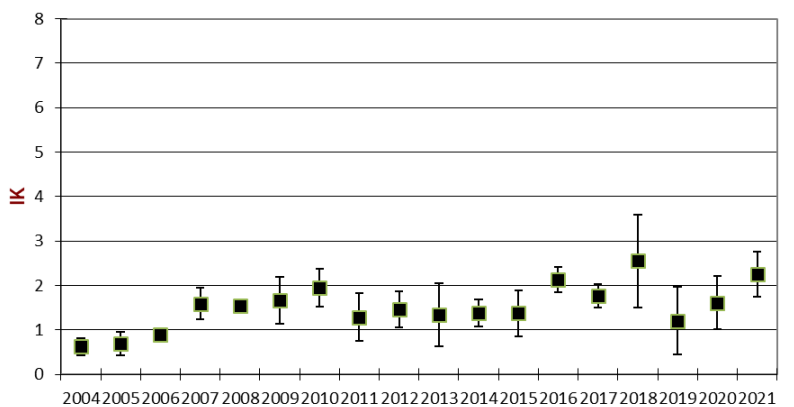




Les résultats par circuit

La concertation entre la FDC 65 et la FDC 31, se concrétise par la mise en place d'un circuit interdépartemental qui relie le Comminges à la Barousse en passant au pied de la cathédrale de St Bertrand de Comminges.

Indice Nocturne CERF Basse Barousse



Basse Barousse :

Ce circuit qui représentait la zone périphérique « d'extension » de la population de cerfs, semble aujourd'hui être englobée dans son cœur.

Au fil des années, la structure de la population s'est modifiée. Les groupes de mâles observés dans les années 2000, sont remplacés par des hardes de biches et faons.

L'IK a dépassé la valeur de 2 après une longue période dans l'intervalle de 1 à 2.

Il n'a pas été possible de confirmer la tendance par l'absence de comptages cette année.

Aspet/Le Clot :

Au pied du Cagire, après une diminution jusqu'en 2014, le graphe nous indique une reprise qui se stabilise avec un IK compris entre 2 et 3 jusqu'en 2019. Depuis, la valeur de l'IK a progressé et fluctue entre 3 et 4 depuis trois ans.

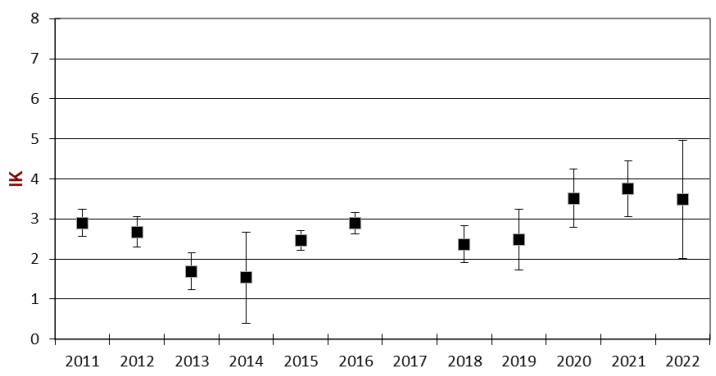
Conclusion

Les graphiques ci-dessus permettent de visualiser aisément l'évolution des populations de chaque unité de gestion.

Les résultats des comptages du mois d'août 2022 traduisent une augmentation dans la plupart des UG.

Toutes ces observations sont une source importante d'informations au service de tous, qui demande un investissement humain notable (par les chasseurs et les partenaires). Le financement est assuré par les chasseurs du département avec l'appui de OFB via l'éco-contribution.

Indice Nocturne CERF Aspet / Le Clot



"Le cerf porte ses bois comme le blason de son domaine."

Sylvain Fesson



Perspectives :

1-L'augmentation des effectifs des populations de cerfs dans les zones cultivées, amène chasseurs et agriculteurs à demander une ouverture anticipée de cette espèce.

La Fédération a relayé cette requête au niveau national pour permettre des prélèvements en période estivale en vue de limiter les dégâts agricoles, mais n'a pas trouvé d'écho à ce jour.

2-Le maintien, voire l'augmentation des populations que traduisent les résultats des comptages nocturnes, nous ont incité à appliquer cette saison une attribution conséquente de biches pour maîtriser la population de cervidés.



F. Arroyo

Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

23 chemin de Laveran
CS 90002
31390 CARBONNE

Ces suivis sont co-financés dans le cadre de l'éco-contribution

